

L'édito de Prélude

2017, une année d'intensification et de diversification.

Une **intensification** grâce à une augmentation de 58% de nouvelles décisions par rapport à l'année précédente, principalement en probation « classique » et en médiation pénale. Cette augmentation est sans conteste le fruit de nos efforts de communication d'une part, et d'autre part, de l'intérêt manifesté par les différents acteurs concernés pour la formation Prélude et les mesures alternatives !

Concernant la probation, l'augmentation de dossiers est, peut-être, à relier à la réforme Pot-Pourri II et ce, notamment, via l'élargissement des conditions d'accès de la probation classique et à l'éclairage dont a profité ce cadre juridique suite à l'introduction de la PPA. La PPA, quant à elle, perce doucement. Ce qui permet d'affiner la collaboration avec nos partenaires des Maisons de justice et des Commissions de Probation.

Une intensification et une **diversification** de notre offre grâce à l'organisation de groupes de formation en journée. En 2017, nous avons mis en place des groupes à Liège, Bruxelles et Charleroi parallèlement à notre offre classique de groupes en horaire décalé. Cette formule semble répondre à une certaine demande et permet aux justiciables éprouvant des difficultés à se déplacer en soirée d'intégrer un groupe de formation.

2017 a aussi vu se décliner la formation Prélude en individuel. Cette phase-test a permis de prendre en charge quelques justiciables qui ne pouvaient intégrer un groupe, principalement en raison de l'inadéquation d'un travail de groupe.

Malgré un bilan positif, la formation individuelle reste une alternative exceptionnelle à la participation à un groupe Prélude, dans la mesure où la diversification des horaires proposés en formule groupale permet à la grande majorité des justiciables d'y accéder.

En 2018, nous veillerons à répondre à l'augmentation des demandes de formation Prélude en proposant des **groupes en journée**, en sus des groupes en soirée, dans davantage d'arrondissements et divisions.

Arpège-Prélude contribue, à sa mesure, à **l'accès à la Justice pour tous** !

Conclusion prometteuse pour Prélude en Brabant Wallon !

Année prometteuse quant au nombre de décisions reçues: malgré une baisse au premier semestre, l'année 2017 se conclut avec une légère remontée par rapport à 2016.

Prometteuse également quant à la diversité des faits pour lesquels nous sommes mandatés, avec des atteintes aux personnes, mais aussi des dossiers d'atteintes aux biens ou aux personnes et aux biens.

Et une année très positive quant au taux d'achèvement de la formation Prélude par les justiciables de l'arrondissement!

Plus de détails en page 2...

Vous lirez aussi...

Etude qualitative de la
formation Prélude

En page 3

Activité générale

Forte augmentation des dossiers reçus

En page 4

2017 EN BREF

385 décisions reçues

187 justiciables participent
à une formation

140 terminent la formation
groupes organisés

Une formation disponible
dans tous les arrondissements
francophones

Une prise en charge efficace

Des innovations

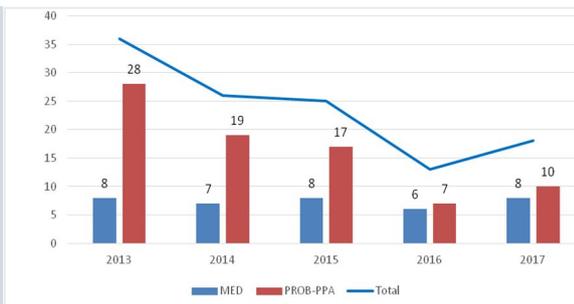
Un objectif... prendre en
charge davantage de justiciables !



Quelle évolution de la formation Prélude en Brabant Wallon?

Évolution des décisions de 2013 à 2017

Malgré un début d'année alarmant, 2017 s'est terminée par une **légère remontée des décisions reçues** : 10 décisions émanant du tribunal correctionnel (9 probation et 1 PPA) et 8 dossiers de médiation pénale nous sont parvenus.



Prises en charge

20 décisions de Nivelles ont été encadrées en 2017 : 8 dossiers de médiation pénale, 11 décisions probatoires et 1 PPA.

Sur ces 20 dossiers, 12 seront pris en charge en 2018 et 8 ont été clôturés en 2017.

1 justiciable en médiation pénale n'a pas pu intégrer le processus de formation, car il ne reconnaissait pas les faits qui lui étaient reprochés.

7 personnes ont donc bien commencé une formation Prélude : **6** ont entamé une formation de groupe, dont **5** qui l'ont terminée, et **1** justiciable a été orienté vers une formation individuelle et l'a terminée. Ce qui confirme le **bon taux d'achèvement** de la formation !

La formation interrompue en cours de processus l'a été suite à des manquements trop importants à la règle de présence.

A noter que sur les 12 justiciables de Nivelles dont la prise en charge a été reportée à 2018, 8 ont commencé le groupe qui a démarré à Ottignies en janvier 2018 et 1 a intégré un groupe à Bruxelles. 3 devraient participer au groupe suivant à Ottignies.

Quant aux faits pour lesquels la mesure est sollicitée, le rappel que la formation Prélude est également indiquée dans certaines **atteintes aux biens**, dès lors qu'il y a une **victime** personne physique, avec ou sans violence, avec ou sans rencontre directe avec la victime (tels que vols qualifiés, cambriolages, dégradations, incendie volontaire, escroquerie, ...), semble avoir été entendu. En effet, même si nous restons majoritairement mandatés pour des atteintes aux personnes (principalement des coups et blessures volontaires), en 2017, nous avons reçu 2 dossiers d'atteinte aux biens et aux personnes (vols avec violence) et 2 dossiers d'atteinte aux biens (cambriolages, vols domestiques).

Organisation des groupes

1 seul groupe a pu être organisé dans l'arrondissement en 2017 au 2^{ème} trimestre. Le groupe initialement programmé au 4^{ème} trimestre a dû être reporté au trimestre suivant par manque de décisions.

En 2018, nous programmons 2 groupes de formation à Ottignies: aux 1^{er} et 3^{ème} trimestres.

Conclusion

L'année 2017 s'est achevée avec un **bilan prometteur**.

En réponse au cri d'alarme lancé aux autorités judiciaires début septembre et au report du groupe du 4^{ème} trimestre par manque de dossiers, des échanges ont eu lieu avec les **juges** correctionnels et la **Maison de justice**, qui semblent porter leurs fruits. Le nombre de décisions reçues est en **augmentation** et le type de faits pour lesquels nous sommes mandatés se **diversifie**.

En 2018, nous veillerons à rétablir la **régularité** dans la fréquence d'organisation des groupes de formations et à poursuivre notre bonne **collaboration** avec le tribunal correctionnel et la Maison de justice.

Formation non
Commencée 1

En forma-
tion

7

Formation inter-
rompue 1

Formation
Terminée

6

Prises en charge en cours
pour 2018

12

Besoin d'informations
complémentaires ?

La responsable de la
sensibilisation pour l'ar-
rondissement du BW est
à votre disposition:

Sandra della FAILLE

Antenne de Nivelles

067/49.19.85.

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Depuis plusieurs années, lors de nos différentes rencontres avec nos partenaires, la question de l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de la formation Prélude nous est régulièrement posée.

Pour tenter d'y répondre, nous avons choisi de demander à tous les justiciables qui ont terminé la formation en 2016 (88) ce qu'ils en retiraient.

Les réponses à trois questions ont été analysées afin de dégager les différents thèmes relevés par les justiciables.

Les thèmes identifiés sont expliqués et illustrés par des extraits des déclarations des personnes.

« La formation est à présent terminée pour vous. Si vous prenez du recul par rapport à ces 50 heures de formation et que vous repensez à l'ensemble de la formation, qu'en reprenez-vous ? »

Le thème le plus souvent évoqué est que la formation offre la possibilité de **réfléchir**.

Trois sujets de réflexion sont fréquemment cités : soi et son parcours, les faits reprochés et l'avenir. La formation permet de questionner les croyances et valeurs et de faire des liens avec le parcours de vie des participants. Enfin, la formation permet à certains d'ouvrir une réflexion plus vaste sur leur avenir.

Le second thème que l'on peut isoler porte sur le **groupe**. Même s'ils ont des a priori négatifs quant au fait d'être en groupe et de devoir s'y exprimer devant d'autres personnes, ils sont nombreux à évoquer le caractère soutenant de la formation. Se retrouver avec d'autres personnes ayant un vécu similaire, échanger des idées, débattre, se sentir soutenu par des pairs, partager ses expériences ou encore apprendre grâce à ces échanges sont autant d'aspects positifs évoqués au terme de la formation.

Enfin, les participants évoquent le caractère **sanctionnant** de la formation. Ils parlent de l'aspect contraignant de la sanction, des horaires, de la durée, du caractère parfois infantilisant. Notons également, que certains parlent positivement du fait que la formation a pour eux plus de sens que d'autres sanctions (TIG, détention).

« Si un ami vous annonçait qu'il doit faire la formation, que lui diriez-vous ? »

De manière générale, le premier type de réponse à cette question est d'**encourager à participer à la formation**.

Par ailleurs, les participants utiliseraient leur expérience de la formation afin de donner des **conseils** pour que la formation se passe le mieux possible et qu'elle soit le plus profitable.

Enfin, ayant eu eux-mêmes des appréhensions à l'égard de la formation, les personnes qui l'ont terminée se voudraient plutôt **rassurantes**.

« Si vous deviez revoir le magistrat/procureur qui vous a envoyé en formation et qu'il vous demandait votre avis sur la mesure, que lui diriez-vous ? »

Les participants parlent d'abord du **caractère positif** de cette mesure. Selon eux, elle maintient les différents liens sociaux et certains parlent de l'utilité qu'elle a pu avoir pour eux. Ils évoquent aussi les conséquences négatives que la formation peut engendrer : vécu négatif de la contrainte, perte d'argent, perte de temps et sentiment d'injustice.

Ils évoquent ensuite les possibilités d'**apprentissage** offertes en formation. Ces apprentissages peuvent porter sur le monde judiciaire, sur leur propre parcours ou encore sur des compétences émotionnelles, relationnelles ou sociales.

Un autre aspect de la formation mis en avant concerne les possibilités de **réflexion**. Celle-ci porte sur eux-mêmes et leurs manières de voir les choses, sur les actes posés, mais encore sur l'impact de leur comportement et attitude sur les autres (qu'il s'agisse de leur entourage, ou de leur victime). Cette possibilité de prise de recul sur les événements est mise en avant par de nombreux participants interrogés.

« On est confronté à ce qu'on a fait. »

« Ça permet de pouvoir faire le point. »

« Ça m'a fait du bien de connaître des gens qui étaient comme moi. De voir qu'on peut être dans n'importe quel domaine dans la vie, on peut faire une bêtise. Ça fait du bien de voir des gens et de pouvoir s'exprimer et comprendre leurs problèmes. »

« C'était contraignant de venir. Maintenant, une fois que tu es là, ça va quoi. Mais c'est le fait d'y aller qui est contraignant. »

« Il faut y aller et continuer. C'est quelque chose de bien pour soi-même. Il faut y aller. »

« Je lui conseillerais de la faire de A à Z. Bon, c'est vrai que c'est 50 heures mais on ne les sent pas passer parce qu'il y a une cohésion de groupe. »

« J'essaierais de le rassurer sur la question que tout le monde se parle, sur qui on va tomber. »

« Vous avez bien fait de le conseiller cette formation plutôt que des heures d'intérêt généraux. Ce serait plus bénéfique pour moi, pour l'avenir. »

« On a appris des choses. Bêtement le truc de légitime défense et tout ça, que ça devait être proportionnel. J'ai appris énormément de choses pour moi-même déjà, comment gérer les conflits. »

« Ça nous oblige à réfléchir sur nos actes plus que toute autre chose. »

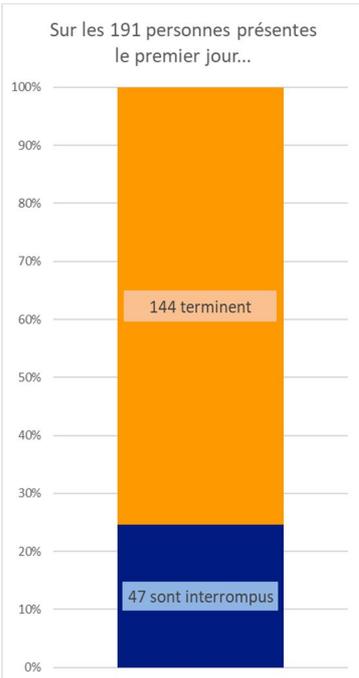
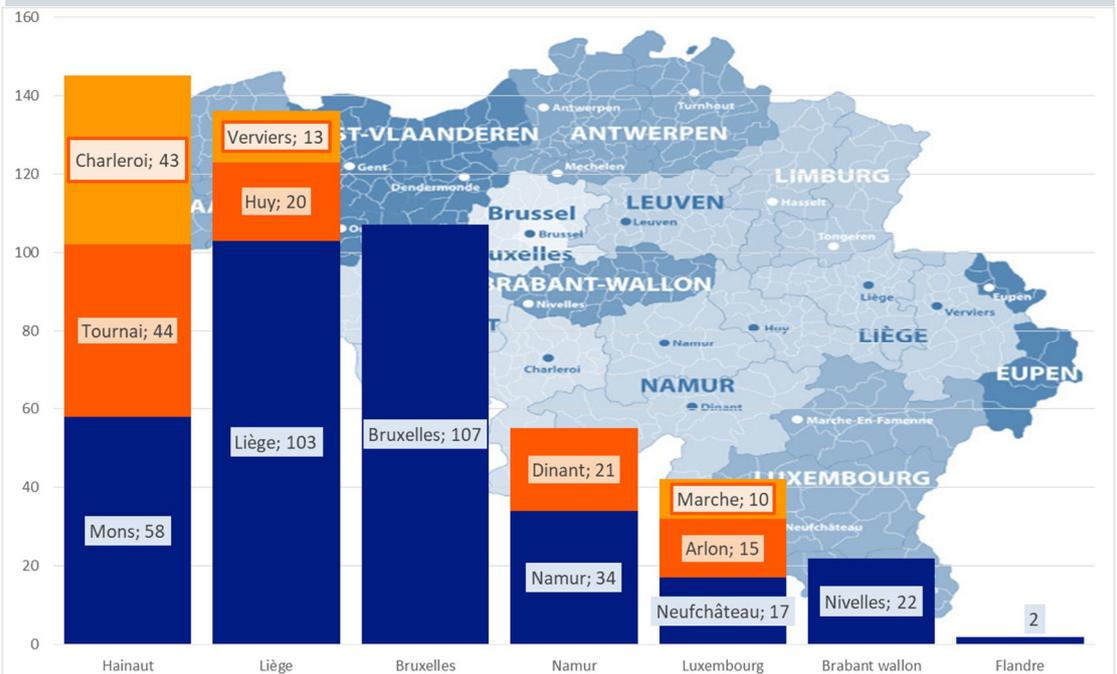
Activité générale 2017

Très belle augmentation des décisions reçues

En 2017, nous avons reçu 385 décisions soit une augmentation de 58% par rapport à 2016 ! Le taux de personnes qui terminent notre formation est également plus élevé, 75% contre 71% en 2016.

Les groupes organisés en journées et en parallèle du groupe en soirées semblent trouver leur public. Nous allons continuer à Bruxelles, Liège et Charleroi et dès 2018, nous testerons à Tournai et Libramont.

Répartition des dossiers par Arrondissement et Division



Répartition des 509 dossiers traités par notre asbl en 2017 en fonction de la division judiciaire dont ils émanent.

Notons que parmi ces 509 décisions:

- 385 ont été reçues en 2017;
- les 128 autres sont des décisions reçues avant

Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité



Notre collègue Sandra della Faille a participé à la revue L'Observatoire sur le thème de L'accroche, à partir de sa pratique de formation groupale avec des personnes majeures sous contrainte judiciaire.

« Comment intervenir auprès d'un public obligé par la Justice de recourir à nos services ? La contrainte permet-elle une « accroche », un engagement suffisant pour ouvrir des possibilités de changement ? Comment faire émerger la question du choix et de la responsabilité dans ce contexte ? »

Pour lire l'article complet, [cliquer ici](#).

Pour rappel, notre site internet vous est accessible pour répondre à vos questions et préoccupations !

www.arpege-prelude.be

Antenne de Liège

Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social

Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90

info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles

Arrondissements de Bruxelles, du Hainaut et du Brabant Wallon

Av. Général Jacques, 47 bte3
1400 Nivelles
Tél/Fax: 067/49.19.85

nivelles@arpege-prelude.be

